**QUESTION REPONSES INFOVAC SUR LA VACCINATION POUR LA COQUELUCHE**

MARS 2013 :

* **C’est compliqué pour mon agenda d’avoir des consultations à 2-4-6 mois pour certains enfants et à 2-3-4 mois pour d’autres. Est-ce que je peux proposer un calendrier vaccinal 2-3-4 mois à tous mes patients ?** Oui, bien sûr… Ce calendrier est utilisé pour tous en Angleterre et en Allemagne, par exemple. Il a l’avantage d’une protection plus précoce contre la coqueluche (et Hib), mais aussi de permettre de terminer la primovaccination avant que commencent la plupart des infections qui interfèrent et retardent si souvent la fin des vaccins de la première année !
* **Puis-je conserver un rappel à 18 mois pour tous mes patients, indépendamment du calendrier de la primovaccination (2-3-4 ou 2-4-6 mois) ?** NON ! Nous vous conseillons vivement une consultation à 15 mois pour tous vos patients. En effet, la protection induite par les 3 premières doses diminue rapidement même après une primovaccination à 2-4-6 mois et beaucoup d’enfants de 15-16 mois n’ont plus d’anticorps contre le tétanos, Hib ou la coqueluche.... Il est donc un peu risqué – et inutile - d’attendre 18 mois pour réactiver leur immunité.
* **Je ne suis plus au clair avec les recommandations de Boostrix® pour les ados : faut-il le proposer à ceux qui ont déjà eu leur dT plus de 2 ans auparavant ?** Non, seulement s’ils ont reçu moins de 5 doses de coqueluche (= rattrapage), dont la dernière avant 8 ans.
* **Que proposer à une future grand-mère qui va aider sa fille après son accouchement et dont la fille lui demande d’être vaccinée contre la coqueluche? Son dernier rappel dT date de 1 an seulement et elle craint les effets secondaires.** Il faut la rassurer et la vacciner ! Une étude canadienne a analysé les effets secondaires de 4'524 professionnels de santé après un rappel dTpa (Talbot EA, Vaccine 2010). Résultat : aucune différence significative dans la fréquence des réactions inflammatoires locales ou systémique en fonction de l’intervalle (≥ 2 ans vs < 2 ans) écoulé depuis le rappel dT précédent ! Dans ces conditions un intervalle d’un mois est suffisant.